

Date de transmission de l'acte: 23/01/2026
Date de reception de l'AR: 23/01/2026

066-216601419-DE_2026_001-DE
A G E D I



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Exercice 2026

Ville de Pia

Introduction

Si l'action d'une collectivité locale est principalement conditionnée par le vote du budget, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en constitue le premier acte. Etape fondamentale du cycle budgétaire, il doit permettre au Conseil Municipal de discuter et d'arrêter les choix qui détermineront les priorités du budget et préfigureront les finances de la Ville à court, moyen et long terme.

Prévu par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce débat se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Le rapport qui lui sert de support doit contenir :

- Les orientations budgétaires concernant l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Une information relative à la structure et la gestion de l'encours de la dette et les perspectives pour le projet de budget ;
- Une information relative au personnel de la collectivité.

La loi du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 est venue compléter ce dispositif. Elle demande aux collectivités de présenter leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de besoin de financement annuel. Ces informations doivent porter à la fois sur le budget principal et sur les budgets annexes.

Ce rappel du cadre législatif ne doit pas faire oublier la portée du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour notre Ville et nos administrés. Ce budget 2026 sera forcément marqué par le contexte de crise économique en cours, marquée par une forte inflation, qui a pris le relais de la crise sanitaire. Cette situation constraint nos marges de manœuvre mais appelle aussi plus de solidarité vis-à-vis des plus vulnérables de nos entreprises, associations et ménages.

Les orientations présentées ci-après s'inscrivent donc dans ce contexte et s'appuient sur le cadre budgétaire national posé par la loi de Finances pour 2025, le cadre 2026 n'étant pas connu à ce jour. Avant d'aborder les orientations budgétaires pour notre Ville (partie 2), je vous propose une présentation synthétique du contexte économique ainsi que du cadre budgétaire national et local (partie 1). Ces éléments de contexte sont en effet de nature à conditionner notre action et les options budgétaires à retenir. La dernière partie de ce rapport sera consacrée à un point sur l'endettement de la collectivité et sur ses ressources humaines.

PARTIE I : Eléments de contexte

I- Le contexte national

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 s'inscrit dans un contexte national toujours contraint pour les finances publiques, marqué par la poursuite des efforts de redressement budgétaire de l'Etat et par un environnement économique incertain. Ces éléments ont des incidences directes sur les équilibres financiers des collectivités territoriales, et en particulier des communes de taille intermédiaire comme la nôtre.

Sur le plan économique, les perspectives nationales demeurent caractérisées par une croissance modérée, dans un contexte de normalisation progressive de l'inflation après plusieurs exercices de fortes tensions sur les prix. Si cette évolution contribue à limiter certaines hausses de charges, elle ne permet pas un retour à une situation antérieure, les niveaux de coûts restant durablement élevés pour de nombreux postes de dépenses, notamment l'énergie, les fournitures et les prestations de services.

En matière de finances publiques, l'Etat poursuit une trajectoire de maîtrise du déficit et de la dette, qui se traduit par une vigilance accrue sur l'évolution des dépenses publiques. Les collectivités locales sont appelées à contribuer à cet effort national, dans un cadre où les concours financiers de l'Etat tendent à la stabilité nominale. Cette situation implique, en euros constants, une réduction du pouvoir d'achat des dotations, limitant mécaniquement les marges de manœuvre financières des communes.

Parallèlement, les dépenses de fonctionnement des collectivités demeurent orientées à la hausse, sous l'effet combiné de l'évolution de la masse salariale, des revalorisations statutaires, et du maintien d'un niveau élevé de charges contraintes. Cette dynamique renforce la nécessité pour les communes de porter une attention particulière à l'équilibre entre la qualité du service public rendu à la population et la soutenabilité financière à moyen terme.

Enfin, le contexte national est marqué par la poursuite de transformations structurelles affectant les finances locales : évolution de la fiscalité locale, mécanismes de compensation, exigences accrues en matière de transition écologique, de solidarité et d'investissement public. Ces priorités nationales s'imposent aux collectivités dans un cadre financier de plus en plus exigeant.

Dans ce contexte, le rapport d'orientation budgétaire 2026 vise à présenter les grandes lignes de la stratégie financière de la commune, en tenant compte des contraintes nationales, tout en préservant la capacité d'action locale, la qualité des services publics et la préparation de l'avenir.

II- Une loi de finances pour 2026

Le rapport d'orientation budgétaire 2026 est élaboré dans le cadre fixé par la **loi de finances pour 2026**, à ce jour non adopté par le Parlement. Cette loi finance 2026 sera à nouveau votée dans un contexte de **redressement des finances publiques** et de maîtrise accrue de la dépense publique. Cette loi s'inscrit dans une trajectoire nationale visant à contenir le déficit public et à stabiliser la dette, avec un objectif de déficit public ramené à un niveau inférieur à celui des exercices précédents.

Pour les collectivités territoriales, la loi de finances pour 2026 confirme une **stabilité en valeur des concours financiers de l'État**, dont la dotation globale de fonctionnement (DGF), dont le montant national est maintenu à un niveau proche de **27 milliards d'euros**. Cette stabilité nominale intervient toutefois dans un contexte où l'évolution des charges reste soutenue, ce qui équivaut, en euros constants, à une **contraction des ressources réelles** des collectivités.

La loi de finances pour 2026 prolonge également les effets des **réformes de la fiscalité locale**, notamment la suppression de certains impôts directs remplacés par des mécanismes de compensation. Ces dispositifs garantissent la continuité des ressources, mais limitent les marges de manœuvre fiscales des communes, qui dépendent désormais davantage de recettes dynamiques décidées au niveau national.

Par ailleurs, la loi de finances intègre des hypothèses macroéconomiques reposant sur une **croissance modérée de l'économie nationale** et une inflation contenue autour de **2 %**, sans pour autant effacer les hausses de coûts cumulées sur les exercices précédents. Dans ce cadre, les dépenses de fonctionnement des collectivités continuent de subir des pressions structurelles, en particulier sur la **masse salariale**, les dépenses énergétiques et l'entretien du patrimoine communal.

La loi de finances pour 2026 maintient enfin les dispositifs de soutien à l'**investissement local**, notamment à travers les dotations d'équipement (DSIL, DETR), tout en les inscrivant dans un cadre budgétaire plus contraint. Ces leviers constituent un soutien essentiel pour les communes, mais nécessitent une programmation financière rigoureuse et une capacité d'autofinancement suffisante.

Dans ce contexte, le rapport d'orientation budgétaire 2026 a pour objectif de présenter les grandes orientations financières de la commune, en tenant compte des dispositions de la loi de finances, afin de préserver l'équilibre budgétaire, de sécuriser la capacité d'investissement et de garantir la continuité des services publics rendus aux habitants.

La loi de finances 2026 n'a pas encore été votée : elle est en discussion, et une loi spéciale est en vigueur pour garantir le fonctionnement de l'État pour le début de l'année.

Date de transmission de l'acte: 23/01/2026

Date de reception de l'AR: 23/01/2026

066-216601419-DE_2026_001-DE

A G E D I

La Dotation Globale de Fonctionnement 2026 : (non connu)

- Gel ou stabilisation de la DGF.
- Dans le projet de loi de finances 2026, la DGF n'augmenterait pas en 2026 par rapport à 2025 :
 - Elle serait stabilisée au niveau de 27 Mds€ (sans indexation sur l'inflation) ;
 - Ce gel induit un manque à gagner réel pour les collectivités, car l'absence d'indexation signifie une perte de pouvoir d'achat face à la hausse des coûts (équivalent à plusieurs centaines de millions d'euros).

Pour PIA, la DGF 2025, à ce jour, se compose de la façon suivante : Dotation Forfaitaire : 908 321 € ;

Dotation de Solidarité Urbaine : 886 830 € ; Dotation Nationale de Péréquation : 424 403 € ; Dotation de Solidarité Rurale : 0 €.

Pour un total DGF 2025 de 2 219 554 euros (+ 41.63%) soit 201 euros/habitant

sur la base de 9945 habitants (+32.1%).

III- Le contexte communal

Contexte financier et priorités de la commune de Pia :

1. Un contexte financier durablement constraint

Le présent débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un **contexte financier particulièrement constraint pour la commune de Pia**.

Le niveau d'endettement hérité et consolidé au fil des exercices précédents pèse significativement sur les capacités d'autofinancement et limite les marges de manœuvre budgétaires. Dans ce cadre, la Commune est tenue de concilier rigueur financière, continuité du service public et poursuite des investissements indispensables au développement du territoire.

2. Une dynamique démographique génératrice de besoins structurants

Pia connaît une **croissance démographique soutenue**, qui constitue à la fois un atout pour l'attractivité du territoire et un défi budgétaire majeur.

Cette évolution a entraîné une **pression accrue sur les équipements publics**, en particulier sur les infrastructures scolaires. La commune a dû engager des investissements conséquents pour :

- Adapter et développer les écoles afin de répondre à l'augmentation des effectifs ;
- Garantir des conditions d'accueil, de sécurité et d'enseignement conformes aux exigences réglementaires et aux attentes des familles.

Ces dépenses, par nature prioritaires et peu compressibles, ont fortement mobilisé les ressources communales.

3. La remise à niveau de la voirie communale : une priorité de sécurité

La municipalité a également été confrontée à un **état de dégradation avancé de la voirie**, rendant certains axes peu sécuritaires pour les usagers.

Un programme de réhabilitation progressive des routes et des espaces publics a donc été engagé afin de :

- Améliorer la sécurité routière ;
- Garantir l'accessibilité et la qualité des déplacements ;
- Préserver le patrimoine communal.

Ces investissements, nécessaires mais coûteux, s'inscrivent dans une logique de rattrapage et de sécurisation.

4. Modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Les **réseaux d'eau potable et d'assainissement**, en partie vieillissants, nécessitent également des interventions structurantes.

Les orientations budgétaires visent à :

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable ;
- Réduire les pertes sur le réseau ;
- Mettre les installations en conformité avec les normes environnementales ;
- Anticiper les besoins futurs liés à la croissance de la population.

Ces investissements sont essentiels pour garantir la qualité du service public et répondre aux enjeux sanitaires et environnementaux.

5. Préserver la qualité de vie et le lien social

Malgré ces contraintes financières fortes, la Commune affirme sa volonté de **maintenir une qualité de vie attractive et inclusive**.

Cela se traduit par le maintien d'une **politique d'animations communales ouvertes à tous et gratuites**, favorisant :

- Le lien social ;
- L'accès à la culture et aux loisirs ;
- La cohésion entre les générations et les quartiers.

Ce choix traduit une orientation claire : préserver le vivre-ensemble et l'attractivité de la Commune, même dans un contexte budgétaire tendu.

6. Orientations budgétaires et perspectives

Les orientations budgétaires pour les exercices à venir reposent sur plusieurs principes structurants :

- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement**
- **Priorisation des investissements essentiels**, en rendant Pia de plus en plus attractive au niveau économique et génératrice de revenus pour la Commune ;
- **Recours optimisé aux subventions et cofinancements** ;
- **Gestion prudente et responsable de l'endettement** ;
- Maintien d'un niveau de service public compatible avec les attentes de la population.

L'objectif est de **retrouver progressivement des marges de manœuvre financières**, tout en poursuivant les investissements nécessaires au développement équilibré de Pia et à l'amélioration durable du cadre de vie de ses habitants.

PARTIE II : Les orientations du budget primitif 2026

Les objectifs qui président à l'élaboration du budget 2026 sont les suivants :

- ✓ la stabilité des taux d'imposition ;
- ✓ la poursuite du désendettement de la Collectivité ;
- ✓ la maîtrise et la rationalisation des charges de fonctionnement ;
- ✓ des prévisions optimales pour une bonne exécution budgétaire ;
- ✓ le respect des engagements ;
- ✓ une attention particulière à la qualité de vie des Pianencs.

I- Le budget de fonctionnement 2026

A-Les dépenses de fonctionnement

Les charges générales de fonctionnement :

Ces charges générales de fonctionnement regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la Collectivité : achat de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (fluides, fournitures, etc....) ainsi que les locations et assurances.

Ces estimations budgétaires de l'exercice 2026 s'avèrent délicates à apprécier en raison des crises institutionnelles et économiques nationale et internationale.

Le budget primitif 2026 sera arbitré au plus juste, conformément à la politique de maîtrise des charges générales engagée depuis la nouvelle mandature.

L'objectif sera de maintenir l'effort engagé afin de rationaliser et d'optimiser les charges générales de fonctionnement.

Les charges de personnel :

Les dépenses du personnel de la Ville évoluent selon plusieurs facteurs externes et internes :

<u>ANNEES</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
MASSE SALARIALE	5 879 120	5 990 669	6 197 820

Les facteurs externes = Les mesures nationales :

- Les augmentations du SMIC qui reflètent les envolées de l'inflation ;

Le taux du SMIC a particulièrement évolué ces derniers mois :

01/08/2021 = 10.25€	01/10/2021 = 10.48€
01/01/2022 = 10.57€	01/05/2022 = 10.85€
01/08/2022 = 11.07€	01/01/2023 = 11.27€
01/05/2023 = 11.52€	01/01/2024 = 11.65€
01/11/2024 = 11.88€	01/01/2025 = 12.02€

- Obligation de participation à la mutuelle à compter de janvier 2026 soit 15€/agents

Date de transmission de l'acte: 23/01/2026

Date de réception de l'AR: 23/01/2026

066-216601419-DE_2026_001-DE

A G E D I

Les facteurs internes :

- Les recrutements prévus dans l'année pour des besoins saisonniers ou permanents ou au titre de renforts de services ;
- Les nominations d'agents stagiaires liées au Plan Pluriannuel de Stagiairisation mis en place à la Ville ;
- Les avancements de carrière ;
- Les frais d'assurance du personnel (mutuelle) ;
- Une enveloppe pour le versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) ;
- Accroissement des effectifs de Police Municipale.

Effectifs janvier 2023, janvier 2024 et janvier 2025

CATEGORIES	2025	2024	2023
A	4	4	4
B	10	9	10
C	119	115	132
Contractuels	38	37	30
TOTAL	171	165	176

B- Les recettes de fonctionnement

Produits de la fiscalité indirecte : ils proviendront en 2026 de plusieurs sources, dont les principales sont :

- L'attribution de compensation (Communauté des Communes) 610 000 € ;
- Les droits de mutation 350 000 € ;
- La taxe sur l'électricité 226 593 € ;
- Les concours financiers (dotations, subventions et participations) 776 000 € (CAF) ;
- Les Taxes Foncière et d'Habitation : 4 941 501.94 €.

Le projet de loi de finances 2026 n'est pas voté à ce jour les chiffres sont donc des estimations.

Les inscriptions au BP 2026 seront :

- Dotation Forfaitaire : 908 321 € ;
- Dotation de Solidarité Urbaine : 886 830 €
- Dotation Nationale de Péréquation : 424 403 € ;
- Dotation de Solidarité Rurale : 0 €.

Ce sont les chiffres de 2025 notifiés car 2026 pas avant mars-avril.

II- Le budget d'investissement

A- Les dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT PREVISIONNEL 2026	
OPERATION	MONTANT Estimé TTC
HALLE CRECHE	4 720 000,00 €
RAR centre bourg	200 000,00 €
MOE	
T4 Ch Vg Ue	173 763,00 €
T4 Ch Vg Sydeel	100 384,60 €
T4 Ch Vg voirie	147 864,00 €
MOE	
Estanyols Ferme	126 987,60 €
Estanyols Optionnel	96 907,20 €
MOE	17 986,80 €
SOUS TOTAL	5 583 893,20 €
ACHATS	
ACHATS	MONTANT TTC
SOUS TOTAL	0,00 €
CAPITAL A REMBOURSER	
CAPITAL A REMBOURSER	952 579,73 €
TOTAL INVESTISSEMENT	
TOTAL INVESTISSEMENT	6 536 472,93 €
INVESTISSEMENT PREVISIONNEL 2027	
OPERATION	MONTANT TTC
HALLE CRECHE	1 180 000,00 €
Busage canal	1 500 000,00 €
MOE	
T1 Ch Vg AEU	193 025,00 €
T1 Ch Vg Sydeel	200 000,00 €
T1 Ch Vg Pluvial	14 500,00 €
T1 Ch Vg voirie	318 550,00 €
MOE	
SOUS TOTAL	3 406 075,00 €
ACHATS	
ACHATS	MONTANT TTC
SOUS TOTAL	0,00 €
CAPITAL A REMBOURSER	
CAPITAL A REMBOURSER	A déterminer fin 2026
TOTAL INVESTISSEMENT	
TOTAL INVESTISSEMENT	3 406 075,00 €

Date de transmission de l'acte: 23/01/2026

Date de reception de l'AR: 23/01/2026

066-216601419-DE_2026_001-DE

A G E D I

B- Les recettes d'investissement

Recettes prévisionnelles d'investissement 2026

TLE+TA	
FCTVA	
EXCEDENT 2026	<i>En attente</i>
Subventions	1 000 000,00 €
C3SM	20 000,00 €
Emprunt	4 637 889,92 €
TOTAL	5 657 889,92 €

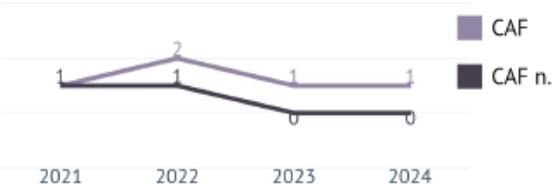
II- Etat de la dette

Une capacité de désendettement en progression les dernières années et une légère augmentation de la dette afin de concrétiser le projet des Halles.

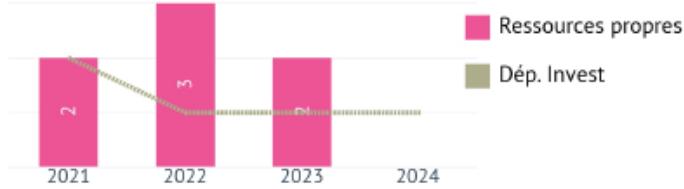
Rec & Dep de gestion (RG & DG en M€)



Epargne brute et nette (en M€)



Financement investissement (en M€)



Capacité de désendettement (CD en années)



Ressources propres = épargne brute + recettes d'investissement + solde net de dette + variation du fond de roulement

Annuité de la dette 2026

Les emprunts sont pour le budget de la commune et les budgets annexes de véritables charges :

Remboursements Emprunts 2026 :

- Commune :

Capital : 952 579.73€

Intérêts : 380 676.20

Total remboursement emprunts Commune 2026 : 1 333 255.93 euros

- Assainissement :

Capital : 378 629.89€

Intérêts : 273 615.43€

Total remboursement emprunts Assainissement 2026 : 652 245.32 euros

- Eau :

Capital : 122 693.79€ Intérêts : 84 982.37€

Total remboursement emprunts Eau 2026 : 207 676.16 euros

Budgets annexes Eau et Assainissement :

Les budgets de l'eau et l'assainissement seront identiques à ceux de l'année dernière avec un accent mis sur la réhabilitation des réseaux et de la STEP et sur le schéma directeur de l'eau.

Date de transmission de l'acte: 23/01/2026

Date de reception de l'AR: 23/01/2026

066-216601419-DE_2026_001-DE

A G E D I

Prêts Commune : 20 prêts dont 1 à taux variable

INTITULE	BANQUE	MONTANT EN EUROS	DUREE	TAUX EN %	DEBUT ECHEANCE	FIN ECHEANCE
Travaux de voirie	Société de Financement Local	3 818 968	17 ANS ET 3 MOIS	4,69	01/07/2014	01/07/2031
Travaux de voirie	Caisse Française	1 000 000	600 MOIS 50 ANS	4,65	01/01/2008	01/01/2057
Travaux de voirie	Caisse française	800 000	20 ANS 3 MOIS	4,69 révisable	01/10/2009	01/07/2029
Emprunt investissement	Caisse Française	200 000	240 MOIS 20 ANS	3,74	01/11/2010	01/05/2030
MON2687991EUR/0287122/001	Dexia Crédit Local	800 000	240 MOIS 20 ANS	3,74	01/08/2010	01/05/2030
Travaux voirie 2020	Crédit Agricole	1 557 195.79	300 MOIS 25 ANS	1,92	10/08/2020	10/05/2043
Travaux 2019 - Travaux voirie (Cimetière, Cambre d'Aze...)	Crédit Agricole	750 000	240 MOIS 20 ANS	1	10/11/2019	10/08/2039
Travaux 2011 - Emprunt travaux voirie	Caisse française	1 000 000	180 MOIS 15 ANS	5,03	05/03/2012	05/12/2026
Travaux voirie	Caisse d'Epargne	400 000	180 MOIS 15 ANS	3,95	25/09/2014	25/09/2028
Travaux voirie 2012	Caisse d'Epargne	1 000 000	180 MOIS 15 ANS	5,15	25/07/2012	25/07/2026
Agly Maritime	Crédit agricole	43 500.47	10 ANS	4.95	10/04/2020	10/04/2029
Travaux voirie	Dexia Crédit Local	900 000	360 MOIS 30 ANS	3,69	01/12/2005	01/12/2034
Travaux voirie 2012	Crédit Agricole	370 000	180 MOIS 15 ANS	5,36	10/10/2012	10/10/2027
Travaux voirie commune 2012	Caisse des Dépôts	800 000	180 MOIS 15 ANS	3,954	01/12/2013	01/12/2027
TRA06 - Travaux de voirie	Dexia Crédit Local	2 400 000	600 MOIS 50 ANS	4,45	01/10/2007	01/10/2055
Agly Maritime	Crédit Agricole	86 252.08	168 MOIS 14 ANS	5.40	10/03/2020	10/03/2033
Agly Maritime	Crédit Agricole	15 222.20	18 ANS	5,10	10/03/2020	19/09/2037
TRV07 - Travaux voirie 2007	Caisse française	1 000 000	600 MOIS 50 ANS	4,65	01/03/2008	01/03/2057
Voirie 2024-2025	Agence Franc Local	1 600 000	240 MOIS 20 ANS	3.57	21/07/2025	21/04/2045

Date de transmission de l'acte: 23/01/2026
Date de reception de l'AR: 23/01/2026

066-216601419-DE_2026_001-DE

A G E D I

40 ANS

20/07/2027 - 20/04/2067

Crèche et Halles

Agence Franc local

5 900 000

TOTAL

24 441 138.54

Prêts Assainissement : 7 prêts à taux fixes

INTITULE	BANQUE	MONTANT EN EUROS	DUREE	TAUX EN %	DEBUT ECHEANCE	FIN ECHEANCE
TRAV08 - Travaux canalisations eaux usées	Dexia Crédit Local	500 000	600 MOIS ANS	50,4,65	01/01/2008	01/01/2057
TRAVRESEAUXASST2018 - Travaux réseaux assainissement	Crédit Agricole	700 000	300 MOIS 25 ANS	1,92 var	10/08/2020	10/05/2043
CANALISATIONS EAUX USEES - Travaux de canalisation eaux usées	Caisse d'Epargne	1 000 000	360 MOIS 30 ANS	4,92	25/02/2009	25/02/2038
RESEAUCASS16 - Travaux réseaux Cassagnes	Crédit Agricole	150 000	240 MOIS 20 ANS	1,95	10/03/2017	10/12/2036
TRAVCANEU - Travaux canalisations eaux usées	Dexia Crédit Local	1 500 000	600 MOIS 50 ANS	4,65	01/04/2008	01/04/2057
Travaux asst 2012 - travaux assainissement	Caisse des Dépôts	1 500 000	180 MOIS 15 ANS	4,514	01/05/2013	01/05/2027
STATION EPURATION Construction station épuration	Crédit Agricole	5 000 000	360 MOIS 30 ANS	4,34	30/11/2011	31/12/2040
TOTAL		10 350 000				

Date de transmission de l'acte: 23/01/2026

Date de reception de l'AR: 23/01/2026

066-216601419-DE_2026_001-DE

A G E D I

Prêts Eau : 5 emprunts à taux fixes

INTITULE	BANQUE	MONTANT EN EUROS	DUREE	TAUX EN %	DEBUT ECHEANCE	FIN ECHEANCE
TRAVRESEAU EAU 2018 - Travaux réseaux eau potable	Crédit Agricole	250 000	300 MOIS 25 ANS	1,92	10/08/2020	10/05/2043
CANALISATIONS09 - Travaux de canalisation eau 2009	Caisse d'Epargne	1 000 000	360 MOIS 30 ANS	4,92	25/02/2009	25/02/2038
VIA05 - Branchement en plomb	Dexia Crédit Local	750 000	29 ANS ET 9 MOIS	4,5	01/09/2005	01/09/2034
VIA06 - Branchement en plomb	Dexia Crédit Local	900 000	600 MOIS 50 ANS	4,45	01/10/2007	01/10/2055
EMPRUNT2012 - Travaux réseaux potables	Caisse d'Epargne	400 000	180 MOIS 15 ANS	4,5	25/11/2013	25/11/2027
TOTAL		3 300 000				

Date de transmission de l'acte: 23/01/2026

Date de reception de l'AR: 23/01/2026

066-216601419-DE_2026_001-DE

A G E D I

Conclusion

Les orientations budgétaires 2026 sont marquées par un contexte budgétaire particulièrement difficile lié notamment au contexte national de par l'instabilité gouvernementale et d'autre part un contexte mondial particulièrement tendu.

Face à cette situation, la Collectivité choisit de ne renoncer à aucun service public, indispensables aux habitants.